

Consultation relative à la révision de la loi sur le contrat d'assurance (LCA)

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous remercions le Département fédéral des finances d'avoir bien voulu consulter le Canton de Neuchâtel sur la révision de la loi sur le contrat d'assurance.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Prise de position du Conseil d'État

Nous soutenons l'objectif de révision, à savoir une optimisation de la loi.

La LCA actuelle doit être maintenue et n'être modifiée que ponctuellement. En particulier, les dispositions qui ont fait leurs preuves, ainsi que celles qui ont été modifiées lors de la révision partielle de 2006/2007, ne seront pas touchées.

Nous sommes favorables à l'introduction des différents éléments, car ce sont des améliorations pour les preneurs d'assurance.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 octobre 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND